



Compte rendu

SÉANCE DU 19 février 2026

<u>DATE DE CONVOCATION</u> 10 février 2026	L'an deux mil vingt-cinq, le 19 février à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé L'HEVEDER, Maire. Membres Présents : Mrs DENOUEL, PIROU, JEGOU, HERVE, OGER, THOMAS, FEJEAN Mmes QUELEN, LE JANNE, TREGUIER, LEROY, HERVE, LE MOAL Membres absents : Mrs LE BLEVENNEC, CLOAREC, MMES LE BARBIER, HENRY, PHILIPPE Procurations : Maude LE BARBIER pour Laurence TREGUIER ; Gilbert LE BLEVENNEC pour Hervé L'HEVEDER Secrétaire : Yoann HERVE
<u>DATE D’AFFICHAGE</u> 10 février 2026	
<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	
EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 14 PROCURATIONS : 2 VOTANTS : 16	

ORDRE DU JOUR :

- 01-02-26 ADMINISTRATIF – RPQS Eau, Assainissement collectif, non collectif, déchets et mobilité
- 02-02-26 SCOLAIRE – Rythmes scolaires
- 03-02-26 RESSOURCES HUMAINES – Retrait délibération 66-10-25 et modification - Participation employeur
- 04-02-26 FINANCES – Votes des subventions allouées aux associations
- 05-02-26 RESSOURCES HUMAINES – Tableau des effectifs
- 06-02-26 FINANCES – SDE 22 – Eclairage public lotissement Park Saladenn
- 07-02-26 RESSOURCES HUMAINES – Temps partiel
- 08-02-26 RESSOURCES HUMAINES – Passage 36h personnel administratif
- 09-02-26 FINANCES – Régularisation du compte 4817

DÉCISIONS DE M. LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal, après délibération approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2025.

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour comme suit :

De retirer la délibération 09-02-26 FINANCES – Régularisation du compte 4817

01-02-26 ADMINISTRATIF – RPQS Eau, Assainissement collectif, non collectif, déchets et mobilité

Conformément aux articles L 2224-5 et L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels retraçant les aspects techniques et financiers de ces compétences exercées par Guingamp Paimpol Agglomération : service de l'eau potable, assainissement du service public, Spanc, Déchets et Mobilités

Après lecture des rapports 2024, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de :

- **APPROUVE** les rapports 2024 des services suivants de Guingamp-Paimpol Agglomération :
 - Service Eau
 - Service Assainissement
 - Service Spanc
 - Service déchets
 - Service Mobilité

02-02-26 SCOLAIRE– Rythmes scolaires

Chaque année, les maires peuvent réajuster les horaires des écoles publiques de leur commune pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire suivante. Ces demandes de modification sont ensuite étudiées par les services du rectorat avant d'être présentées en Conseil Départemental de l'Education Nationale pour une application en septembre 2026.

L'article D521-12 et Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permettent en outre aux communes qui le souhaitent, de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 journées au lieu de 4 jours et demi.

L'article D 521-12 précise que la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le directeur académique des services de l'Education nationale peut porter sur une durée maximum de 3 ans.

Les communes qui ont obtenu une dérogation antérieure à la rentrée 2024 pour l'organisation des temps scolaires sur 4 jours, devront la renouveler et constituer à nouveau un dossier.

Il en est de même pour les communes qui souhaitent apporter des modifications.

Suivant l'avis favorable du Conseil d'école, en date du 2 février 2026, pour la semaine des 4 jours

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis **favorable** à une demande de renouvellement de dérogation de l'organisation de la semaine scolaire, applicable à la rentrée scolaire 2026/2027,
- **DIT** qu'en cas de validation de cette demande par les services académiques, l'organisation de la semaine scolaire se déclinera de la manière suivante :

Groupe Scolaire des Deux Méné

Lundi, mardi, jeudi, vendredi,

7h30/8h30	8h45/12h00	12h00/13h45	13h45/16h30	16h30/18h30
Garderie matin	Temps scolaire	Temps méridien	Temps scolaire	Garderie soir

- **DONNE MANDAT** au Maire pour toute démarche en lien avec ce dossier.

03-02-26 RESSOURCES HUMAINES – Retrait délibération 66-10-25 et modification - Participation employeur

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération 66 -10-25, et propose de modifier la délibération

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal, qu'il convient de rectifier la délibération 09-10-13. Lorsque cette délibération a été prise, il a été indiqué que le montant de cette participation était proratisé en fonction du temps réel effectif de travail, or ceci n'est pas réglementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIRE** la délibération 66-10-25
- **DECIDE** qu'il n'y a pas de proratisation de la participation employeur, quelque soit la position de l'agent

04-02-26 FINANCES – Votes des subventions allouées aux associations

La Commission des Finances, réunie le 03 février 2026, a arrêté à l'unanimité les attributions suivantes, pour validation ce jour par le Conseil Municipal. Certaines associations ont sollicité une subvention, celle-ci sera attribuée sous réserve de signature du pacte républicain et de la transmission du rapport moral et financier.

Monsieur le Maire soumet donc à l'assemblée ces propositions :

ASSOCIATIONS	Subvent° accordées en 2024	Subventions accordées en 2025	Demandes 2026	Propositions 2026
Associations COMMUNALES				
Coopérative Scolaire	3 100	3100	3100	3100
U.S Méné Bré	2 400	2400	2400	2400
Amicale des Retraités LOUARGATAIS	200	200	400	200
FNACA	200	200	200	200
Skol Gouren Roc'h ar Big Louergad	1 500	1500	1500	1500
Trail du Ménez Bré	150	en suspens	150	150
Association Communale de Chasse	200	200	300	200
Louargat Badminton Club	100	100	?	0
Epées du Trégor	100	100	400	EN SUSPENS
SBK Familh			300	100
Div Yezh Louergad		0	500	0
SOUS-TOTAL	8 210 €	7 800 €	9 250 €	7 750 €
Associations CANTONALES				
SOUS-TOTAL	0 €	0 €	0 €	

AUTRES Associations				
EDUCATION, SPORTS ET CULTURE				
Ti ar Vro Treger-Goueloù - CAVAN	100	0	200	0
Ti ar vro guingamp			?	0
Beg'Art Amicale Ballets - BEGARD			?	0
Dojo Bro Dreger - GRÂCES	1 000	1000	2000	1000
RKB			?	0
Foyer Socio-Educatif du Collège de Belle-Isle-en-Terre	1 020	1065	990	990
guingamp roller			?	0
Club Escalade Armor Argoat - GUINGAMP			220	0
Association BULLE D'EAU - GUINGAMP			?	0
L'Atelier Chorégraphie – Ecole de Danse - PABU		0	?	0
Guingamp Badminton - GUINGAMP		0	?	0
Studio Danse - GUINGAMP		0	?	0
Association Club des Nageurs Guingampais - GUINGAMP		0	?	0
Armor Basket Club - PABU		0	?	0

Association UEUFB			?	0
Kreiz Breizh Féminin			500	0
Trégor Goëlo Athlétisme			?	0
A.S. Athlétisme -BEGARD			?	0
SOUS-TOTAL	2 220 €	2 215 €	3 910 €	1 990 €

ASSOCIATIONS CARITATIVES	Subvent° accordées en 2024	Propositions 2025	Demandes 2026	Propositions 2026
"La Pierre LE BIGAUT "Mucoviscidose" CALLAC	0	en suspens	?	0
Restos du Cœur – SAINT-BRIEUC	200	200	500	200
ligue contre le cancer 22			0.15/habitant	EN SUSPENS
admR de Goëlo Argoat Trégor			?	0
la maison escargot			?	0
Solidarité Paysans des Côtes d'Armor – SAINT-BRIEUC	35	35	?	35
AFM - TÉLÉTHON – EVRY			?	0
France ADOT – TRÉVOU-TRÉGUIGNEC	35	35	?	35
CIDFF Droits des Femmes et des Familles – SAINT-BRIEUC	50	50	?	50
Association Départementale Protection Civile 22 SAINT-BRIEUC	35	0	100	0
GSCF			?	0
reseau coherence			100	35
CROIX ROUGE FRANCAISE – SAINT-BRIEUC	35	35	?	35
Rêves de Clown – SAINT-BRIEUC	35	35	?	35
A.P.A.J.H. – SAINT-BRIEUC	35	35	50	35
Association France Rein – SAINT-BRIEUC	0	0	100	0
Secours Catholique – SAINT-BRIEUC	0	0	?	0
Association Prévention Routière – Comité des Côtes d'Armor – SAINT-GRÉGOIRE			200	0
Leucémie Espoir - PLÉDRAN			?	0
Laryngectomisés de Bretagne – LORIENT			?	0
Association C.L.O.E.(Courage Liens Organisation Espoir) - HENANSAL		0	?	0
Secours Populaire - GUINGAMP			?	0
SOUS-TOTAL	730 €	425 €	1 050 €	460 €

FORMATION EMPLOI				
Iréo de Lesneven – MFR - LESNEVEN		50	?	50
MFR plabennec ploudaniel			?	50
SOUS-TOTAL	450 €	100 €	0 €	100 €

DIVERS AUTRES	2024	2025	Demandes 2026	2026
Fonds d'Aide aux Jeunes – SAINT-BRIEUC	828.45	854.35	873.95	873.95
ADAC – SAINT-BRIEUC	989.60	989.6	989.6	989.6
Conseil National des Villes et Villages Fleuries - PARIS	175	175	195	195
Agriculteurs de Bretagne - QUIMPER	238.90	238.90	238.9	238.9
AMF 22	887.30	921.70	942.84	942.84
TOTAL	3 550.75 €	3 179.55 €	3 240.29 €	3 240.29 €

DIVERS	Subvent° accordées en 2024	Propositions 2025	Demandes 2026	2026
Les Amis de la Résistance (A.N.A.C.R.) – BEGARD	35	0	?	0
Assemblée des Directeurs et Secrétaires de Mairie - POMMERET	0	0	?	0
SOUS-TOTAL	35 €	200 €	0 €	0 €
TOTAL GÉNÉRAL	15 196 €	13 920 €	17 450 €	13 540 €

Redadeg : achat d'un Km 250 €, soit un total de subventions 13 790 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution de ces subventions, Sous réserve de signature du pacte républicain, pour les associations concernées.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2025 de la commune à l'article 6574

05-02-26 RESSOURCES HUMAINES– Tableau des effectifs

Pouvant bénéficier d'un avancement de grade, Monsieur le Maire propose de nommer :

- Mr BOUGET Yoann, technicien principal 2^{ème} classe, en tant que technicien principal 1^{ère} classe au 01/03/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les avancements de :

Mr BOUGET Yoann au grade de technicien principal 1ère classe au 01/03/2026 et la création de ce poste,

- **SUPPRIME** les postes correspondants antérieurement détenus
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document correspondant
- **MODIFIE de ce fait le dernier tableau des effectifs établi le 10 juillet 2025 comme suit :**

SERVICE	GRADE	Cat	DHS	Effectif	Observations
	Technicien principal 2 ^{ème} classe			-1	
	Technicien principal 1ère classe	B	TC	+1	
ECOLE	ATSEM principal 1ère classe	C	TC	1	
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	TC	0	
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	TNC (19h)	1	
	Adjoint technique	C	TC	3	
	Agent de maîtrise principal	C	TC	1	Vacant
	Agent de maîtrise	C	TC	3	
TECHNIQUE	Technicien principal 1ère classe	B	TC	1	Vacant
	Agent de maîtrise principal	C	TC	6	
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	TC	3	
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	TC	1	
	Adjoint technique	C	TNC (16h)	1	Vacant
ADMINISTRATIF	Attaché territorial	A	TC	1	Vacant
	Rédacteur principal 1ère classe	B	TC	2	
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	TC	2	
	Adjoint administratif	c	TC	1	

06-02-26 FINANCES – SDE 22 – Eclairage public lotissement « Park Saladenn »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'à notre demande, le SDE a procédé à l'étude concernant l'éclairage public du lotissement « Park Saladenn ». Le coût total de l'opération est estimé à 34 740.00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Par l'application du règlement financier du SDE 22 'du 20 décembre 2019), la Commune de Louargat est qualifiée R100 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de 100% de la taxe TCCFE de son territoire. La participation de la Commune s'élève à 20 908.33 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** l'installation de l'éclairage public sur le lotissement « Park Saladenn »
- APPROUVE** le paiement d'un montant de 20 908.33 €, par crédits inscrits au chapitre 204, dépense qui sera amortie.

07-02-26 RESSOURCES HUMAINES – Mise en place du Temps partiel

Vu la demande d'un agent pour un temps partiel

Vu la saisine du Comité Social Territorial Départemental, et son avis favorable du 29 janvier 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les règles du temps partiel mis en place au sein de la commune de Louargat :

1 -Temps partiel sur autorisation

- ◆ **Quotités de travail à TP possibles, pour les fonctionnaires et contractuels**

- à temps complet : 50, 60, 70, 80, 90 %

- à temps non complet : 50, 60, 70, 80, 90 %

- ◆ **Organisation du TP – 4 cadres possibles**

Cadre quotidien : le service est réduit chaque jour

Cadre hebdomadaire : le nombre de jours de travail sur la semaine est réduite

Cadre mensuel : la répartition des jours non travaillés au titre du temps partiel se rattache à un cadre mensuel. *La répartition de la durée de travail est alors variable selon les différentes semaines du mois. Il se peut d'ailleurs que certaines semaines ne soient pas travaillées*

Cadre annuel : le service est organisé sur l'année civile

Cette dernière option peut être accordée par l'autorité territoriale sous réserve de l'intérêt du service. En conséquence, la répartition des jours de travail sur l'année doit être définie avec précision au regard de l'intérêt et du bon fonctionnement du service qui peut en résulter.

- ◆ **Durée des autorisations** : 12 Mois
- ◆ **Délai de prévenance de l'agent** : 2 Mois

- ◆ Délai de réponse de l'employeur : 1 Mois
- ◆ Modalités de renouvellement : 2 Mois avant échéance
- ◆ Modalités de remplacement des agents à TP : En fonction de l'organisation du service

2 - Temps partiel de droit

L'agent fait part de son choix entre les 4 quotités suivantes : 50 % - 60% - 70% ou 80%

- ◆ Organisation du TP :

Cadre hebdomadaire : le nombre de jours de travail sur la semaine est réduite.

- ◆ Durée des autorisations : 6 Mois
- ◆ Délai de prévenance de l'agent : 2 Mois
- ◆ Délai de réponse de l'employeur : 1 Mois
- ◆ Modalités de renouvellement : 2 Mois avant échéance
- ◆ Modalités de remplacement des agents à TP : En fonction de l'organisation du service

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 15 pour et 1 abstention (Mr DENOUEL) :

-**VALIDE** les règles du Temps partiel dans la collectivité

-**AUTORISE** son application à compter du 1^{er} mars 2026

08-02-26 RESSOURCES HUMAINES – Passage 36h personnel administratif

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que le service administratif composé de 4 agents a demandé une modification du temps de travail avec un passage aux 36h. cette demande vient répondre aux contraintes liées aux horaires d'accueil du public et à la charge réelle du service.

En date du 29 janvier 2026, le Comité Social Territorial, a examiné ce dossier, et a rendu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le passage de 35h à 36h pour les 4 agents administratifs, conformément à l'avis du CST du 29/01/2026 à partir du 1^{er} mars 2026.

DÉCISIONS DE M. LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DIVERS

Fin de séance à 20h47

Suivent les signatures des membres présents pour les délibérations n°01-02-26 à 09-02-26

L'HEVEDER Hervé, Maire		LEROY Christelle	
QUELEN Brigitte, Adjoint		HENRY Estelle	Abs exc
DENOUEL Jacques, Adjoint		OGER Michaël	
LE BLEVENNEC Gilbert, Adjoint	Proc Hervé l'heveder	THOMAS Christophe	
LE JANNE Claudie, Adjoint		CLOAREC Anthony	Abs exc
FEJEAN Éric, Adjoint		PIROU Anthony	
LE MOAL Odile		PHILIPPE Céline	Abs exc
HERVE Evelyne		HERVE Yoann	
TREGUIER Laurence		LE BARBIER Maude	Proc laurence treguier
JEGOU Philippe			